

**DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LES VERSANTS D'AIME
AU SEIN DE LA SCIC ANTROPIA**

L'an deux mil vingt-six le 29 avril, le Conseil communautaire dûment convoqué le vingt-deux avril, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Rémy COUNIL, Président.

Christian VIBERT est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes BOIRARD Brigitte, COLEUR Amandine, DUCHOSAL Sylviane, FAGGIANELLI Evelyne, FAVRE Maryse, MARTINOD Marie, MONTMAYEUR Rachèle, NICOT Noémie, SELLINI Sabine, SILVESTRE Claudie, VIALLET Amélie
MM. COUNIL Rémy, AUBONNET David, BOCH Jean-Luc, CHENU Hervé, MARCHAND-MAILLET Thierry, OUGIER Pierre, PELLICIER Alexandre, SILVESTRE Jean-Louis, VÉNIAT Daniel-Jean, VIBERT Christian.

Absents excusés :

MM. RICHERMOZ Benoit (donne pouvoir à Mme Maryse FAVRE), SPIGARELLI Lucien (donne pouvoir à Mme Sylviane DUCHOSAL).

En exercice : 23	Présents : 21	Absents : 2	dont pouvoirs : 2
------------------	---------------	-------------	-------------------

Date de publication : 05 mai 2026 au 05 juillet 2026

Le Président informe le conseil communautaire que la Communauté de communes Les Versants d'Aime a financé, conjointement avec les autres collectivités de Tarentaise, une étude de faisabilité portant sur la création d'une recyclerie.

Cela a abouti à la création du tiers-lieu recyclerie ANTROPIA – Une montagne de ressources qui a ouvert un point de vente au 620 avenue de Tarentaise à Aime-la-Plagne.

Par délibération n°2023-040 en date du 15 mars 2023, la Communauté de communes Les Versants d'Aime a acquis 50 parts sociales de la SCIC ANTROPIA pour un montant de 5 000 euros.

L'acquisition de parts sociales permet à la Communauté de communes Les Versants d'Aime de disposer du statut d'associé et, à ce titre, de bénéficier d'un représentant au sein du collège de vote de la SCIC.

Selon les statuts de la SCIC ANTROPIA, le représentant de la Communauté de communes siègera dans le collège « coopératif » qui compte pour 15 % des droits de vote lors des assemblées générales.

Le Président précise qu'à l'issue du renouvellement du conseil communautaire, il convient de désigner le représentant la Communauté de communes Les Versants d'Aime au sein de la SCIC ANTROPIA.

Le Président procède donc à l'appel des candidatures.

Le conseiller communautaire se porte candidat en qualité de représentant titulaire :
- Sabine SELLINI

Le conseiller communautaire se porte candidat en qualité de représentant suppléant :
- Jean-Louis SILVESTRE

Conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, suite à l'accord unanime de l'ensemble des membres du conseil communautaire, il est procédé à l'élection à main levée.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 23
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 23
- nombre de votes « pour » : 23
- nombre de votes « contre » : 0

VU l'article L.2121-21 du CGCT ;

VU la délibération n°2023-040 en date du 15 mars 2023, relative à la prise de participation de la SCIC ANTROPIA ;

VU les statuts de la SCIC ANTROPIA ;

VU la candidature en qualité de représentant titulaire de :

- Sabine SELLINI

VU la candidature en qualité de représentant suppléant de :

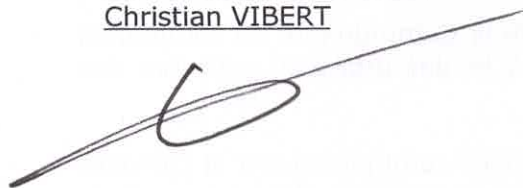
- Jean-Louis SILVESTRE

DÉSIGNE Sabine SELLINI, en qualité de représentant titulaire et Jean-louis SILVESTRE, en qualité de représentant suppléant de la Communauté de communes Les Versants d'Aime au sein de la SCIC ANTROPIA.

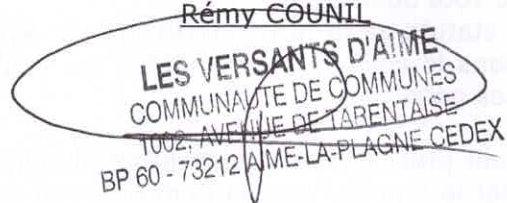
FAIT ET DÉLIBÉRÉ LE 29 AVRIL 2026.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Christian VIBERT



Le Président,
Rémy COUNIL



LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTEISE
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX